



AVIS

D'ENQUETE PUBLIQUE

**PORTANT PRESCRIPTION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA DECLARATION DE PROJET N°1 DU « CADRAN SOLAIRE »
EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE LA TRONCHE**

Le Président de Grenoble-Alpes Métropole fait connaître que, conformément à l'arrêté n°2017-165 en date du 22 septembre 2017, il sera procédé à une enquête publique sur le territoire de la commune de La Tronche portant à la fois sur l'intérêt général du projet de « Cadran solaire », projet d'aménagement « de requalification du site du CRSSA » et sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de La Tronche nécessaire à sa réalisation.

La mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Tronche avec la déclaration de projet porte sur :

- le règlement graphique : un sous-secteur « Uma » est créé sur le périmètre du projet, un plan masse sur ce même périmètre est annexé ;
- le règlement écrit : la zone « Um » du PLU intègre ainsi des règles spécifiques pour le sous-secteur ;
- les orientations d'aménagement : une nouvelle orientation n°8 est créée sur le périmètre du projet ;
- des compléments sont apportés au rapport de présentation.

Le projet n'est pas soumis à étude d'impact et la mise en compatibilité du PLU n'est pas soumise à évaluation environnementale. Le dossier comprend les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête publique.

L'enquête publique se déroulera au pôle technique municipal de La Tronche (38700), 1 chemin de la Pallud, du mardi 17 octobre 2017 à 08h30 jusqu'au vendredi 24 novembre 2017 à 16h30 pour une durée de 39 jours.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire enquêteur, seront déposés et mis à disposition du public au pôle technique municipal de La Tronche pendant la durée de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture du **pôle technique** :

- **Du lundi au jeudi : de 08h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h00**
- **Le vendredi : de 08h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h30**

Chacun pourra prendre connaissance du dossier sur place et consigner éventuellement ses observations, suggestions et contre-propositions sur le registre d'enquête.

Le dossier pourra également être consulté gratuitement pendant toute la durée de l'enquête en version papier et sur un poste informatique au siège de Grenoble-Alpes Métropole – Immeuble « Le Forum » 3 rue Malakoff à Grenoble, aux jours et heures habituels d'ouverture au public du lundi au jeudi : de 08h00 à 17h30 ; le vendredi : de 08h00 à 17h00.

Le dossier d'enquête pourra de plus être consulté et téléchargé pendant toute la durée de l'enquête sur la plateforme participative de Grenoble-Alpes Métropole : <http://participation.lametro.fr>

Le public pourra déposer ses observations par voie dématérialisée sur la plateforme participative de Grenoble-Alpes Métropole : <http://participation.lametro.fr>

Le public pourra également adresser ses observations écrites au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

**Monsieur le Commissaire-Enquêteur
Enquête publique sur le projet de « Cadran solaire »
Mairie de La Tronche
74 Grande Rue
38700 La Tronche**

Le public pourra également les adresser au commissaire enquêteur par mail à l'adresse suivante :

enquete-publique-cadransolaire@lametro.fr

Ces observations seront annexées au registre d'enquête publique. Les observations formulées par le public seront en outre accessibles sur la plateforme participative de Grenoble-Alpes Métropole : <http://participation.lametro.fr>

Par ordonnance n° E17000317/38 en date du 11 août 2017, le tribunal administratif de Grenoble a désigné Monsieur Jacques LEGRAS en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences et recevra le public au pôle technique municipal de La Tronche, 1 chemin de la Pallud aux jours et heures suivants :

- **Mercredi 18 octobre 2017 de 09h30 à 12h00**
- **Lundi 06 novembre 2017 de 09h30 à 12h00**
- **Vendredi 24 novembre 2017 de 14h00 à 16h00**

Toute personne intéressée par le projet peut solliciter des informations auprès de la Mairie de La Tronche -service urbanisme- (74 Grande Rue, 38700 La Tronche), ainsi qu'auprès de la Direction de la planification territoriale et de l'urbanisme de Grenoble-Alpes Métropole (Le Forum, 3 rue Malakoff 38031 Grenoble cedex).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au pôle technique de La Tronche (1 chemin de la Pallud, 38700 La Tronche), au siège de Grenoble-Alpes Métropole (Le Forum, 3 rue Malakoff, 38031 Grenoble) et à la Préfecture de l'Isère (12 place de Verdun, 38000 Grenoble), aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également publiés sur le site internet de la Métropole (www.lametro.fr) et tenus à la disposition du public pendant un an.

A l'issue de l'enquête publique, et après d'éventuelles modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, la déclaration de projet n°1 du « Cadran solaire » emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Tronche sera soumise à l'approbation du Conseil métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole.